AmbiPur Car – Bouquet d'agrumes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 18/11/2013 Date de mise en ligne : 28/05/2014 Date de révision: Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Mélange

Nom commercial du produit : AmbiPur Car – Bouquet d'agrumes (diffuseur / recharge)

Code du produit : PA00187706

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Fonction ou Catégorie d'usage : 55/999 Autres

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex

Tel. 01.40.88.55.11 fax : 01.40.88.58.58
frconsumers@custhelp.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence N° d'appel d'urgence Orfila : 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Xi; R38
N; R51/53

Texte complet des phrases H, voir sous section 16.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :

Xi - Irritant

Phrases R : R38 - Irritant pour la peau.
R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases-S : S2 - Conserver hors de la portée des enfants.
S24 - Éviter le contact avec la peau.
S25 - Éviter le contact avec les yeux.
S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S37 - Porter des gants appropriés.
S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Ne pas faire vomir

Phrases extra : Contient du Citronellol + 2,4-Dimethyl-3-Cyclohexene Carboxaldehyde + Pentadecalactone + a-Methyl-1,3-Benzodioxole-5-Propionaldehyde + Hexyl Salicylate + Citrus Aurantifolia Oil. Peut déclencher une réaction allergique.

Small Quantity Exemption : Labelling on pack might deviate from section 2.2, following the Small Quantity Exemption within 99/45/EC Art. 10, 4.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucune presence de substances PBT et vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Linalool	(n° CAS) 78-70-6 (Numéro CE) 201-134-4	5 - 10	Xi; R38
2-t-Butylcyclohexyl Acetate	(n° CAS) 88-41-5 (Numéro CE) 201-828-7	1 - 5	N; R51/53
Undecylenal	(n° CAS) 112-45-8 (Numéro CE) 203-973-1	1 - 5	Xi; R38 N; R51/53
2,6-Dimethyl-7-Octen-2-ol	(n° CAS) 18479-58-8 (Numéro CE) 242-362-4	1 - 5	Xi; R38
Lauraldehyde	(n° CAS) 112-54-9 (Numéro CE) 203-983-6	1 - 5	Xi; R38 N; R51/53
Linalyl Acetate	(n° CAS) 115-95-7 (Numéro CE) 204-116-4	1 - 5	Xi; R38
Decanal	(n° CAS) 112-31-2 (Numéro CE) 203-957-4	1 - 5	Xi; R38 R52/53
Octanal	(n° CAS) 124-13-0 (Numéro CE) 204-683-8	1 - 5	Xi; R36/38 R10 R52/53
Florol	(n° CAS) 63500-71-0 (Numéro CE) 405-040-6 (Numéro index) 603-101-00-3	1 - 5	Xi; R36
Terpineol	(n° CAS) 8000-41-7 (Numéro CE) 232-268-1	1 - 5	Xi; R36/38
Hexyl Acetate	(n° CAS) 142-92-7 (Numéro CE) 205-572-7	1 - 5	N; R51/53 R10
Habanolide	(n° CAS) 111879-80-2 (Numéro CE) 422-320-3 (Numéro index) 606-092-00-4	1 - 5	N; R50/53
3a,4,5,6,7,7a-Hexahydro-4,7-Methano-1H-Indenyl Propionate	(n° CAS) 68912-13-0 (Numéro CE) 272-805-7	1 - 5	N; R51/53
Citronellol	(n° CAS) 106-22-9 (Numéro CE) 203-375-0	< 1	Xi; R38 Xi; R43 N; R51/53
Hexyl Salicylate	(n° CAS) 6259-76-3 (Numéro CE) 228-408-6	< 1	Xi; R38 Xi; R43 N; R50/53
Citronellyl Acetate	(n° CAS) 150-84-5 (Numéro CE) 205-775-0	< 1	Xi; R38 N; R51/53
Gamma-Undecalactone	(n° CAS) 104-67-6 (Numéro CE) 203-225-4	< 1	N; R51/53
Geranyl Acetate	(n° CAS) 105-87-3 (Numéro CE) 203-341-5	< 1	N; R51/53
Citrus Aurantifolia Oil	(n° CAS) 8008-26-2 (Numéro CE) 616-919-0	< 1	Xn; R65 Xi; R38 Xi; R43 N; R51/53 R10
4-(4-methyl-3-pentenyl)Cyclohex-3-ene-1-carbaldehyde	(n° CAS) 37677-14-8 (Numéro CE) 253-617-4	< 1	N; R51/53
a-Methyl-1,3-Benzodioxole-5-Propionaldehyde	(n° CAS) 1205-17-0 (Numéro CE) 214-881-6	< 1	Xi; R43 N; R51/53
Cyclopropanecarboxylic acid, 2-methyl-2-[(1,2,4-trimethyl-2-penten-1-yl)oxy]propyl ester	(n° CAS) 676532-44-8	< 1	Xi; R43 N; R51/53

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Linalool	(n° CAS) 78-70-6 (Numéro CE) 201-134-4	5 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
2-t-Butylcyclohexyl Acetate	(n° CAS) 88-41-5 (Numéro CE) 201-828-7	1 - 5	Aquatic Chronic 2, H411

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Undecylenal	(n° CAS) 112-45-8 (Numéro CE) 203-973-1	1 - 5	Aquatic Chronic 2, H411 Skin Irrit. 2, H315
2,6-Dimethyl-7-Octen-2-ol	(n° CAS) 18479-58-8 (Numéro CE) 242-362-4	1 - 5	Eye Irrit. 2, H319
Lauraldehyde	(n° CAS) 112-54-9 (Numéro CE) 203-983-6	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 2, H411
Linalyl Acetate	(n° CAS) 115-95-7 (Numéro CE) 204-116-4	1 - 5	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315
Decanal	(n° CAS) 112-31-2 (Numéro CE) 203-957-4	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412
Octanal	(n° CAS) 124-13-0 (Numéro CE) 204-683-8	1 - 5	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412
Florol	(n° CAS) 63500-71-0 (Numéro CE) 405-040-6 (Numéro index) 603-101-00-3	1 - 5	Eye Irrit. 2, H319
Terpineol	(n° CAS) 8000-41-7 (Numéro CE) 232-268-1	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Hexyl Acetate	(n° CAS) 142-92-7 (Numéro CE) 205-572-7	1 - 5	Flam. Liq. 3, H226 Aquatic Chronic 2, H411
Habanolide	(n° CAS) 111879-80-2 (Numéro CE) 422-320-3 (Numéro index) 606-092-00-4	1 - 5	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
3a,4,5,6,7,7a-Hexahydro-4,7-Methano-1H-Indenyl Propionate	(n° CAS) 68912-13-0 (Numéro CE) 272-805-7	1 - 5	Aquatic Chronic 2, H411
Citronellol	(n° CAS) 106-22-9 (Numéro CE) 203-375-0	< 1	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
Hexyl Salicylate	(n° CAS) 6259-76-3 (Numéro CE) 228-408-6	< 1	Aquatic Acute 1, H400 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 1, H410
Citronellyl Acetate	(n° CAS) 150-84-5 (Numéro CE) 205-775-0	< 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411
Gamma-Undecalactone	(n° CAS) 104-67-6 (Numéro CE) 203-225-4	< 1	Non classé
Geranyl Acetate	(n° CAS) 105-87-3 (Numéro CE) 203-341-5	< 1	Aquatic Chronic 2, H411
Citrus Aurantifolia Oil	(n° CAS) 8008-26-2 (Numéro CE) 616-919-0	< 1	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
4-(4-methyl-3-pentenyl)Cyclohex-3-ene-1-carbaldehyde	(n° CAS) 37677-14-8 (Numéro CE) 253-617-4	< 1	Aquatic Chronic 2, H411
a-Methyl-1,3-Benzodioxole-5-Propionaldehyde	(n° CAS) 1205-17-0 (Numéro CE) 214-881-6	< 1	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Cyclopropanecarboxylic acid, 2-methyl-2-[(1,2,4-trimethyl-2-penten-1-yl)oxy]propyl ester	(n° CAS) 676532-44-8	< 1	Non classé

Texte complet des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : En cas de développement de symptômes: aller à l'air libre et ventiler la pièce suspecte. Troubles respiratoires: consulter un médecin/service médical.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Conduire la victime chez un médicin si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion : Ne rien donner, sauf un peu d'eau à boire. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin/service médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Peut provoquer de l'irritation ou des symptômes de type asthme.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer de l'irritation ou des symptômes de type allergique.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut provoquer une légère irritation.

Symptômes/lésions après ingestion : Douleurs gastrointestinales.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 4.1.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).

Agents d'extinction non appropriés : L'eau (jet PLEIN) est inefficace pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucun danger d'incendie. Non combustible.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.

Protection en cas d'incendie : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour rétention : Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme.

Procédés de nettoyage : Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Quantités importantes: pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux sections 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Une attention particulière est recommandée aux personnes présentant une sensibilité aux substances parfumantes lors de l'utilisation de ce produit. Utiliser des désodorisants ne dispense pas de suivre de bonnes pratiques d'hygiène.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Voir la section 10.

Produits incompatibles : Voir la section 10.

Matériaux incompatibles : Non applicable.

Stockage en commun : Non applicable.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Assainisseur d'air non-spray.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Porter des gants appropriés.

Protection des mains : Gants ménagers.

Protection des yeux : Non applicable.

Protection de la peau et du corps : Non applicable.

Protection des voies respiratoires : Non applicable.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Liquide.
Couleur	:	Incolore.
Odeur	:	plaisante (parfum).
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Solution non-aqueuse
Point de fusion	:	Non mesuré.
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Non mesuré.
Point éclair	:	71 °C
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Non mesuré.
Flammabilité (solide, gaz)	:	Ininflammable.
Limites explosives	:	Le produit n'est pas explosif
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	:	Non mesuré.
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Densité	:	919 g/l
Solubilité	:	Insoluble dans l'eau.
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Non mesuré.
Viscosité	:	10 - 150 cP

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10.1 Réactivité.

10.4. Conditions à éviter

Non requise dans les conditions normales d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Non applicable.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune sous utilisation normale.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	:	Non classé
Irritation	:	Irritant pour la peau. pH: Solution non-aqueuse
Corrosivité	:	Non classé pH: Solution non-aqueuse
Sensibilisation	:	Non classé
Toxicité à dose répétée	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
Mutagénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé

Effets et symptômes indésirables : Toxicite aigue: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Carcinogénité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Corrosivité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Irritation: modérée pour les yeux. Mutagénicité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité à doses répétées: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité pour la reproduction: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Irritation: modérée pour la peau. Sensibilisation: Peut provoquer une sensibilisation en cas de contact avec la peau.

Autres informations : Voies d'exposition possibles: inhalation, peau et yeux. Informations sur les effets: voir section 4.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Herbie Aqua Beauty (Sparkling Citrus)	
Résultats de l'évaluation PBT	Aucune presence de substances PBT et vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : L'élimination doit se faire conformément à la législation régionale.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° UN : 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : Substance toxique pour l'environnement, Liquide

Description document de transport : UN 3082 Substance toxique pour l'environnement, Liquide (Habanolide), 9, III, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.3.1. Transport par voie terrestre

Classe (ADR) : 9 - Matières et objets dangereux divers

Danger n° (code Kemler) : 90

Code de classification : M6

Etiquettes de danger (ADR) : 9 - Composants dangereux divers

Code de restriction concernant les tunnels : E

14.3.2. Transport maritime

Numéro EmS (1) : F-A

Numéro EmS (2) : S-F

14.3.3. Transport aérien

Instruction "cargo" (ICAO) : 914

Instruction "passenger" (ICAO) : 914

Instruction "passenger" - Quantités limitées (ICAO) : Y914

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emblage (ADR) : III

14.5. Risques environnementaux

Polluant marin : P

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Etat lors du transport (ADR-RID) : comme liquide.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.1.2. Directives nationales

code EURAL : 20 01 29*

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16: Autres informations

Raison de la révision de la fiche de données de sécurité :

Conseils de formation : Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation de la peau Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation de la peau Catégorie 1B
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R10	Inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.